DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2016

Délibération
n° 2016.11.130.B

Salle de spectacles La Nef : demande de subvention auprès de la société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SACEM) et du centre national de la variété (CNV)

LE TROIS NOVEMBRE DEUX MILLE SEIZE à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **27 octobre 2016**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Francis LAURENT

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) :

Gérard DEZIER

Absent(s) :

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 03 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N° 2016.11.130.B

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE / EQUIPEMENTS CULTURELS	Rapporteur : **Madame FOSTAN**

SALLE DE SPECTACLES LA NEF : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA SOCIETE DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET EDITEURS DE MUSIQUE (SACEM) ET DU CENTRE NATIONAL DE LA VARIETE (CNV)

Dans le cadre de son activité de diffusion et d'accompagnement des pratiques artistiques dans le domaine des musiques actuelles, la salle de spectacles « La Nef » promeut la diffusion des œuvres de musiques actuelles en privilégiant des projets locaux et régionaux et des œuvres ayant peu ou pas d'exposition médiatique et nouvelles par la forme et/ou l'esthétique proposée.

Dans le cadre de la politique de soutien aux musiques actuelles, le Centre National de la Variété (CNV) supporte la création et la diffusion artistique grâce aux fonds collectés par la taxe sur les spectacles et par la redistribution de ceux-ci sous la forme d'aides financières.

Ainsi, considérant que les services proposés par la salle de spectacles « La Nef » à ses usagers sont conformes aux objectifs demandés par le CNV, une subvention de 20 000 € est sollicitée pour l'année 2017.

Par ailleurs, la Sacem (Société des auteurs, Compositeurs et Editeurs de Musiques), doit destiner les fonds prévus à l'article L.311.1 du code de la propriété intellectuelle(CPI) à des actions d'aide à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artistes conformément aux dispositions de l'article L.321-9 du CPI.

C'est dans ce cadre que la Sacem peut apporter une contribution financière au projet de la salle de spectacles « La Nef », pour ses activités de diffusion, de production, et d'accompagnement professionnel des artistes et des projets développés dans le cadre du lieu.

Considérant que les services proposés par la salle de spectacles « La Nef » à ses usagers sont conformes aux objectifs demandés par la SACEM, une subvention de 5000 € est sollicitée pour l'année 2017.

Je vous propose donc :

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions suivantes :

- Centre National de la Variété (CNV) : 20 000 €
- Société des Auteurs, Compositeurs et Éditeurs de Musique (SACEM) : 5 000 €

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents à ces demandes.

APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : **09 novembre 2016**	**Affiché le :** **09 novembre 2016**